

Couvét, le 24 juin 1953.

M

Nous avons le plaisir de vous annoncer que votre fils (fille) a été admis (se) à participer au camp de vacances de Champ-Petit qui aura lieu pour les garçons du 1er au 21 juillet et pour les filles du 22 juillet au 11 août.

Vous êtes prié en conséquence de bien vouloir vous conformer aux instructions suivantes :

1) Visite médicale préalable. Elle sera faite par les médecins scolaires. Les enfants seront convoqués par les soins de la commission scolaire. En outre, le camp sera placé sous surveillance médicale.

2) Paiement. Le prix du séjour, soit Fr. 40.- par enfant doit être versé, pour les garçons jusqu'au 30 juin, pour les filles jusqu'au 15 juillet à Mr. A. Jeanneret, instituteur à Couvet, directement, ou par mandat postal.

3) Equipement. Chaque enfant apportera : Chemise de nuit ou pyjama, linge de toilette, lavette et savon, un pullover de laine, une pèlerine ou windjack, une paire de gros souliers, une paire de souliers légers, une paire de pantoufles ou espadrilles, brosse à dents, pâte dentifrice, peigne et brosse à cheveux; enfin si possible une couverture et une lampe électrique de poche.

Le linge de corps et de toilette doit être prévu pour trois semaines et tous les effets doivent être marqués au nom de l'enfant.

4) Assurance. Les enfants seront assurés contre les accidents pour la durée du camp.

5) Visites. Les visites des parents seront admises les dimanches après-midi 12 et 19 juillet, 2 et 9 août (pas de visites les 5 et 26 juillet, ces deux dates étant trop rapprochées du début des camps).

6) Discipline. Les enfants sont tenus de se conformer à la discipline du camp.

7) Montée à Champ - Petit. Elle se fera pour les garçons le mercredi 1er juillet, pour les filles le mercredi 22 juillet.

Rendez-vous à la gare CFF de Couvet, à 15 h.30, les bagages seront montés par une voiture.

8) Retour. Les garçons redescendront le mardi 21 juillet et les filles le mardi 11 août. Les enfants seront à la gare Couvet CFF à 17 h.

9) Colis. La nourriture au camp sera abondante, et il est recommandé aux parents de ne pas envoyer de paquets.

Adresse pour la correspondance : Camp de vacances de Champ-Petit s/Couvét.

Nous souhaitons à tous nos enfants un excellent séjour et nous vous adressons, M _____, nos salutations les meilleures.

Pour le Comité :

La Secrétaire :

M. Vaucher

Le Président :

A. Jeanneret

P.S. Tout empêchement doit être signalé immédiatement à Mr. A. Jeanneret, inst. à Couvet. (tel. 9.24.77)